



# **DOCUMENT DE STRATÉGIE DU REMDH**

**Adopté à la 7<sup>e</sup> Assemblée générale du REMDH  
12-14 mai 2006, Madrid**

## Table des matières

|  |    |
|--|----|
| 1. INTRODUCTION .....  | 2  |
| 2. PRÉSENTATION DU REMDH .....   | 2  |
| 2.1 Introduction, contexte et historique .....   | 2  |
| 2.2 Mission et vision du REMDH .....   | 3  |
| 2.3 Valeurs clés du Réseau .....   | 3  |
| 2.4 Objectifs généraux du REMDH .....  | 3  |
| 2.5 Bref historique du Réseau .....  | 4  |
| 2.6 Les membres du REMDH .....   | 5  |
| 2.7 Les structures et les instances du REMDH .....   | 6  |
| 2.8 Langues de travail du REMDH .....  | 7  |
| 2.9 Financement et audit .....   | 7  |
| 3. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU REMDH .....  | 8  |
| 3.1 La région euromed et le Processus de Barcelone : Une évaluation .....  | 8  |
| 3.1.1 La région – de la perspective des droits de l'Homme .....  | 8  |
| 3.1.2 Le Processus de Barcelone .....  | 9  |
| 3.2 Les deux programmes : Droits de l'Homme et démocratie; Droits de l'homme et sécurité des<br>êtres humains..... | 11 |
| 3.2.1 Droits de l'Homme et démocratie .....  | 11 |
| 3.2.2 Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains .....  | 14 |
| 4. MÉTHODOLOGIE DU REMDH .....   | 15 |
| 4. 1. Introduction.....  | 15 |
| 4.2 Établissement de réseaux de relations .....  | 16 |
| 4.2.1 Groupes de travail .....   | 16 |
| 4.2.2 Communication.....   | 17 |
| 4.3 Appui aux membres.....   | 17 |
| 4.3.1 Solidarité.....  | 17 |
| 4.3.2 Recherche et formation .....   | 18 |
| 4.4 Dialogue et activités de promotion .....   | 18 |
| 4.5 Partenariat .....  | 19 |
| 4.6 Appui logistique .....   | 19 |
| 4.6.1 Évaluation .....   | 19 |
| 4.6.2 Bureaux extérieurs .....   | 19 |
| 4.6.3 Collecte de fonds.....   | 19 |
| 4.6.4 Administration.....  | 20 |
| ANNEXE 1 .....   | 22 |
| ANNEXE 2 .....   | 23 |

## **1. INTRODUCTION**

Le présent document énonce la stratégie du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH). Il vise à faire connaître les objectifs et la méthodologie du REMDH à ses membres, ainsi qu'à l'extérieur du Réseau. Cette stratégie vise également à faire naître de nouvelles synergies, partenariats et mode de communication interne; elle met en avant une vision partagée du Réseau, de ses valeurs et de ses objectifs.

Le document se divise en trois parties :

La première partie brosse un tableau du REMDH, de sa mission et de ses objectifs, et présente un historique du Réseau.

La deuxième partie contient une analyse de la situation actuelle dans la région euro-méditerranéenne, ainsi que du processus de Barcelone et des mécanismes de coopération UE-pays arabes qui s'y rattachent, et qui constituent des domaines clés de l'action du REMDH. Il y fait également état du lien qui existe entre les programmes du Réseau et cette analyse.

La dernière partie décrit la méthodologie utilisée par le REMDH pour réaliser les objectifs décrits dans la première et la deuxième partie.

Le document de stratégie définit les orientations du Réseau pour la période 2006-2010. Il va de soi qu'une stratégie perd de sa valeur si elle n'est pas adaptée aux changements de circonstances. Compte tenu de la situation volatile dans la région et du développement du REMDH, le document de stratégie fera l'objet d'une réévaluation lors de l'Assemblée générale du Réseau en 2008.

La stratégie fournit des lignes directrices aux activités du REMDH. Un programme de travail semestriel basé sur la stratégie et traitant des questions d'actualité sera défini dans un document séparé.

## **2. PRÉSENTATION DU REMDH**

### **2.1 Introduction, contexte et historique**

Le Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) a été créé en Janvier 1997 comme une réponse de la société civile à la Déclaration de Barcelone, le processus qu'elle définissait et son calendrier, qui ouvrait la voie à la mise en place du Partenariat euroméditerranéen formé des pays de l'Union européenne (alors au nombre de 15), de la Commission de l'UE et de 12 pays partenaires du sud de la Méditerranée.

Le REMDH est un réseau indépendant d'organisations et d'institutions de défense des droits de l'homme ainsi que de particuliers, qui se reconnaissent dans les normes internationales des droits de l'Homme et dans le droit international humanitaire..

Quoique la plupart des membres du Réseau étaient déjà actifs sur le plan de la défense des droits de l'Homme avant même la Déclaration de Barcelone, ils ont estimé que le cadre mis en place par cet Accord allait faciliter leur travail, notamment en leur permettant de se rencontrer, de promouvoir et de protéger plus efficacement les droits de l'homme et de renforcer les valeurs du dialogue et de la coopération au-delà des barrières culturelles, sociales et économiques.

Par ailleurs, les membres, conscients des répercussions qu'exercent sur toute la région le Partenariat euro-méditerranéen et la coopération entre les pays de l'UE et du monde arabe, s'assurent que le respect des droits de l'homme devienne un élément incontournable de ces relations.

## 2.2 Mission et vision du REMDH

La mission du REMDH est de promouvoir et de renforcer les droits de l'homme et la réforme démocratique dans le cadre du processus de Barcelone et des mécanismes de coopération UE-pays arabes. Fortement ancré dans la société civile, le Réseau est résolu à développer et renforcer les partenariats entre les ONG de la région euromed, à propager les valeurs liées aux droits de l'Homme et à accroître des capacités propres à la réalisation de ces objectifs.

Dans cette optique, la vision du Réseau est de mettre sur pied un forum régional d'ONG qui agirait en tant que réservoir de connaissance spécialisée et de mécanisme de sensibilisation aux questions touchant les droits de l'homme et la démocratie.

## 2.3 Valeurs clés du Réseau

Les valeurs clés sur lesquelles s'appuie l'action du REMDH sont notamment les suivantes :

- La nécessité de reconnaître et de promouvoir l'universalité, l'indivisibilité et l'interdépendance fondamentale des droits de l'Homme
- Le respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit, tel qu'énoncés dans les conventions internationales et le droit humanitaire international
- L'importance de la sécurité comme garantie de la dignité de l'être humain et de la réalisation de ses droits
- Le caractère fondamental de la liberté d'expression, de réunion et d'association
- Le rôle clé de la société civile dans la promotion et la protection des droits de l'Homme et l'importance de la reconnaissance du droit de la société civile à être un partenaire actif dans ce processus
- L'égalité homme-femme et l'importance de mettre en lumière et de promouvoir activement le droit des femmes et leur droit à participer à la vie publique
- La valeur et les avantages des approches interculturelles des droits de l'Homme, de même que le dialogue et la promotion de la concorde interculturelle
- Le droit de tous les citoyens à participer à l'élaboration des objectifs et des plans d'action relatifs aux droits de l'Homme dans toute la région et d'assumer un rôle de premier plan dans ce cadre.

## 2.4 Objectifs généraux du REMDH

Les objectifs généraux du Réseau sont, entre autres, les suivants<sup>1</sup>:

- Soutenir activement et faire connaître les principes universels et les normes des droits de l'homme dans les États partenaires et dans l'ensemble du Moyen-Orient, et dénoncer toutes les violations des droits quels qu'en soient les auteurs
- Aborder de façon critique tous les aspects du processus de Barcelone et passer en revue de manière critique la performance de l'UE à cet égard, en particulier dans ses rapports avec les pays participants du sud.
- Appuyer le développement des institutions démocratiques tout en promouvant l'Etat de droit, l'égalité hommes-femmes, l'éducation et la sensibilisation du public aux droits de l'Homme
- Soutenir, assister et coordonner les efforts de ses membres pour surveiller le respect et la promotion des droits de l'Homme dans les pays partenaires, en particulier dans des situations où ces droits sont systématiquement bafoués
- mettre en place et appuyer les structures et les mécanismes nécessaires à la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

---

<sup>1</sup> Voir l'annexe 1 pour le contenu des statuts

Le Réseau est conscient de l'écart important qui subsiste entre l'affirmation réthorique des droits de l'Homme dans la Déclaration de Barcelone, les réalités du processus de Barcelone et la situation dans plusieurs pays de la région. Le Réseau est résolu à s'attaquer de front à cette problématique tant dans le nord que dans le sud.

## 2.5 Bref historique du Réseau

Le REMDH a été créé par un groupe de militants des droits de l'homme tant du nord que du sud de la Méditerranée lors d'une rencontre à l'Institut danois des droits de l'homme<sup>2</sup> à Copenhague en janvier 1997. Ayant suivi de près la mise en place du Partenariat euro-méditerranéen, ils étaient convaincus que cet outil serait en mesure d'exercer un impact sur la région. Leurs préoccupations étaient les suivantes :

- s'assurer que les pays partenaires respectent leurs engagements en matière des droits de l'Homme
- faire appel au principe de la conditionnalité dans la promotion des droits de l'Homme en établissant un lien entre le commerce, le dialogue politique et la société civile avec les questions touchant les droits de l'Homme
- créer un lien entre le sud et une Union européenne dynamique axée sur les droits de l'Homme et la démocratie
- Ouvrir davantage l'UE au sud, dans une perspective plus positive.

On croyait que la création d'un réseau constituerait un appui important aux efforts en faveur des droits de l'homme dans le cadre du Processus de Barcelone, et permettrait une prise de contact bénéfique entre les diverses ONG de la région.

L'assemblée générale constitutive s'est tenue à Copenhague<sup>3</sup> en présence de représentants de 49 organisations de la région euro-méditerranéenne. Elle procéda à l'élection d'un comité exécutif et adopta des statuts constitutifs et un plan d'action qui privilégiait la liberté d'expression, de réunion et d'association ainsi que les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

En 1999, le Réseau devint l'un des coorganisateur de la Conférence du forum civil euromed sur les droits de l'homme et la société civile à Stuttgart dans le cadre du Sommet ministériel du Partenariat. Cette rencontre a permis au REMDH de faire ses preuves en mobilisant la communauté des droits de l'homme euromed et en faisant la promotion des droits de l'homme dans le cadre du processus de Barcelone

Au début de 2000, le REMDH bénéficia d'un important financement de l'UE. Lors de sa quatrième assemblée générale à Marseille, fut adopté un nouveau plan d'action qui privilégiait :

- l'ouverture d'un bureau à Bruxelles
- le développement de mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme
- le renforcement du Forum civil euromed

En outre, l'accent était mis sur les activités régionales et thématiques concernant:

- Liberté d'expression, de réunion et d'association; défenseurs des droits de l'homme
- Droits de la femme

---

<sup>2</sup> Dénommé à l'époque le Centre danois des droits de l'Homme. Les fondateurs étaient Morten Kjaerum et Said Essoulami. Les participants étaient issus de l'Institut arabe des droits de l'Homme, le Centre danois des droits de l'Homme, le Conseil néerlandais pour les réfugiés, l'Organisation égyptienne des droits de l'Homme, Le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés, l'Institut euro-méditerranéen des migrations et du droit d'asile, la Ligue française des droits de l'Homme, le Comité grec pour la solidarité internationale et démocratique, Al Haq, le Comité Helsinki italien, le Centre des droits de l'Homme de l'Université d'Essex, l'Organisation marocaine des droits de l'Homme, l'Académie d'Aabo, Mme Saeda Kilani, M. Saad Djebbar.

<sup>3</sup> Avec le soutien financier de DANIDA.

- Justice
- Réfugiés et droits à l'autodétermination
- Droits des migrants et des demandeurs d'asile
- Éducation en matière des droits de l'homme
- Droits économiques et sociaux

À sa 6<sup>e</sup> Assemblée générale tenue du 5 au 7 décembre 2003 à Malte, les membres du REMDH ont renouvelé le Plan d'action, dont les principaux éléments sont présentés dans le présent document.

Dans l'ensemble, le Réseau a réussi, dans une large mesure, à établir sa crédibilité auprès de la société civile dans la région, de même qu'avec les représentants des institutions de l'UE et du PEM. Il est très présent dans le débat touchant les droits de l'Homme dans la région euromed et il réussi à influencer sur les politiques concernant les droits de l'Homme au niveau régional. De récentes évaluations illustrent la réputation croissante du Réseau

*Extraits des évaluations du REMDH*

*'Le REMDH s'est imposé comme une ONG partenaire indispensable à l'action des membres de l'UE, des responsables de la Communauté européenne et des institutions du PEM. Il a contribué à une meilleure compréhension du Processus de Barcelone; il a soutenu efficacement les causes qu'il épousait et a réussi à rapprocher ses membres des institutions du PEM. L'action du Réseau a exercé un impact sur la société civile dans les pays méditerranéens et au sein de l'Union européenne. [...] Les membres du REMDH ont développé des habitudes de collaboration horizontale et d'échange d'expertise [...] Évaluation du REMDH par l'UE, 2003 - EuropeAid/ME8/B77050/IB/1999/0283B*

*'Le REMDH est en passe de devenir un intervenant de premier plan dans l'établissement de réseaux entre ONG de la région, ce qui lui a permis notamment d'acquérir une expertise régionale considérable. Sa réalisation la plus notable a probablement été l'appui efficace qu'il a apporté au renforcement des organisations de la société civile. Le Réseau est devenu la seule organisation indépendante de la région qui agit comme a) un espace de rencontre et de débat pour les organisations de défense des droits de l'homme dans le Mashrek et dans le Maghreb, et b) un partenariat direct entre les ONG du sud et du nord. Pour ces motifs, le Réseau a tous les atouts en main pour devenir un partenaire pour la coopération bilatérale et multilatérale pour les institutions et les gouvernements européens qui souhaitent le renforcement de la démocratie et l'adoption de réformes dans la région. [...] Évaluation du REMDH par DANICA, 2004, DANICA, mars 2005*

## 2. 6 Les membres du REMDH

Le REMDH a connu une croissance considérable depuis sa création; il compte maintenant 80 membres répartis dans 30 pays<sup>4</sup>, parmi lesquels on trouve diverses organisations de défense des droits de l'Homme, des groupes de défense des droits de la femme, des organisations de migrants, des comités de réfugiés, des institutions des droits de l'Homme, des centres de recherche, et des particuliers. Cette diversité des horizons et des perspectives qu'apportent les membres du Réseau sont une des dimensions à valeur ajoutée du réseau.

À l'heure actuelle, les membres se divisent en quatre catégories :

1. **Membres réguliers** – Leurs activités se déroulent à l'échelon local ou régional dans un des pays du PEM – Les trois-quarts des membres du Réseau appartiennent à cette catégorie.

<sup>4</sup> Algérie, Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Égypte, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Irak, Irlande, Israël, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Malte, Maroc, Norvège, Pays-Bas, Palestine, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Syrie, Tunisie, Turquie.

2. **Membres associés** – Ils résident dans des pays qui ne font pas partie des PEM ou il s'agit d'organisations internationales ou d'organisations dont le mandat ne correspond pas entièrement aux objectifs du REMDH. Les membres associés peuvent participer à l'Assemblée générale mais n'ont pas droit de vote – À l'heure actuelle, environ un huitième des membres sont des membres associés.
3. **Membres individuels** – Il s'agit de particuliers qui contribuent de manière significative à la défense des droits de l'Homme ou à l'action de la société civile dans la région euromed. Les membres individuels peuvent participer à l'Assemblée générale mais n'ont pas droit de vote. Ils constituent environ un huitième des membres du réseau
4. **Membres honoraires** – Il s'agit de particuliers qui ont apporté une contribution notable à la réalisation des objectifs du REMDH ou qui ont montré une dévotion toute particulière aux principes énoncés dans la Déclaration de Barcelone. Le Réseau compte bientôt désigner ses premiers membres honoraires.

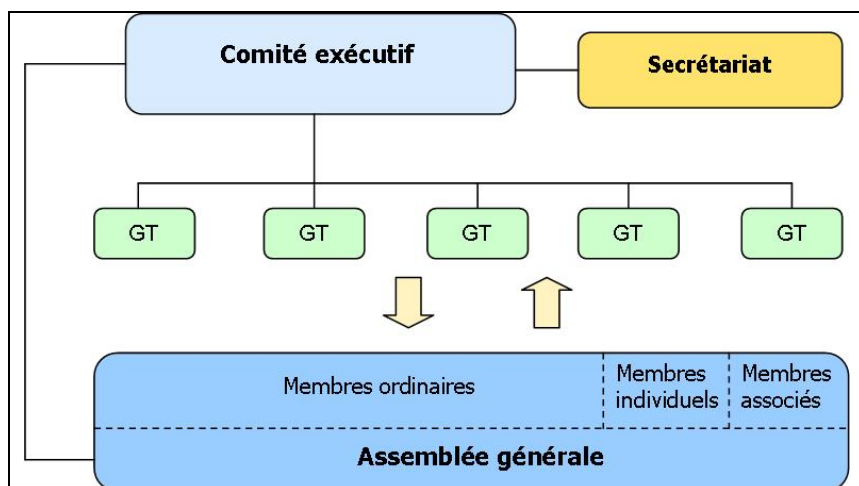
L'adhésion au REMDH s'effectue par voie d'une procédure d'adhésion officielle. Le comité exécutif consulte ses membres avant de faire une recommandation sur l'adhésion à l'Assemblée générale qui se prononce sur l'adhésion.

Pour être habilitée à devenir membre, une organisation doit travailler sur des questions qui touchent les droits de l'Homme et qui sont pertinentes au regard du Processus de Barcelone. Elle doit également être sans couleur politique et indépendante des autorités étatiques.

Dans sa composition, le REMDH s'efforce d'assurer à la fois un équilibre géographique et la représentativité des membres au sein du Réseau.

## 2.7 Les structures et les instances du REMDH

Les instances du REMDH favorisent la prise de décision démocratique, la transparence, la participation et le partenariat au sein du réseau.



- **L'Assemblée générale** est convoquée tous les deux ans – l'AG approuve et adopte les statuts, les plans d'action, les programmes de travail pluriannuels, le budget et les rapports financiers.

- **Le comité exécutif**, élu par l'Assemblée générale, est formé de douze membres<sup>5</sup> qui proviennent en nombre égal des pays partenaires du pourtour sud de la Méditerranée et de pays de l'UE. Le comité exécutif exécute les décisions de l'Assemblée générale et administre les affaires du Réseau entre les convocations de l'Assemblée générale. Il surveille également les activités du secrétariat.
- **Les groupes de travail** – En plus des instances régulières, le Réseau a mis sur pied des groupes de travail thématiques au sein desquels les membres se réunissent régulièrement pour conseiller le REMDH, mettre en commun leurs expériences, élaborer des politiques communes, conduire des projets communs et développer les capacités.
- **Le secrétariat** est basé à Copenhague et est doté d'un bureau à Bruxelles et d'une antenne à Rabat. Il met en œuvre les décisions du comité exécutif et facilite l'expansion du Réseau. Il est également chargé de la communication interne..

Par ailleurs, le Réseau a créé et héberge :

- **La Fondation euro-méditerranéenne de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme** – dont l'objectif est de répondre aux besoins des organisations des droits de l'Homme et d'apporter une aide financière flexible et à une petite échelle aux défenseurs et aux organisations des droits de l'Homme.
- **Le Réseau des ONG danoises liées à l'Initiative arabe** – un réseau d'information informel auquel prennent part quelque 400 organisations et particuliers au Danemark qui ont des rapports avec le monde arabe.

Le Réseau a également créé (et hébergé de 2002 à 2005) la Plate-forme non gouvernementale Euromed, une coalition élargie d'organisation de la société civile qui se penche sur les questions afférentes au Processus de Barcelone (droits de l'Homme, syndicats, culture, environnement, migration, et autres).

## 2.8 Langues de travail du REMDH

Les langues de travail du Réseau sont l'arabe, l'anglais et le français.

## 2.9 Financement et audit

Le REMDH reçoit des fonds d'une vaste gamme de donateurs gouvernementaux, intergouvernementaux et privés. Les comptes du Réseau sont vérifiés chaque année par un commissaire au compte désigné par l'Assemblée générale.

*Le REMDH reçoit des fonds des sources suivantes : Commission européenne ; DANIDA ; SIDA ; Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas ; Ministère des affaires étrangères de Suède ; Ministère des affaires étrangères d'Irlande ; Royaume-Uni et Bureau du Commonwealth ;*

<sup>5</sup> Les membres élus lors de l'Assemblée générale de Madrid sont Kamel Jendoubi (Comité pour le respect des libertés et des droits humains en Tunisie, Tunisie), Wadih-Ange Al-Asmar (Solida, Liban), Nizam Al-Assaf (Centre d'études des droits de l'Homme d'Amman, Jordanie), Nina Atallah (Al-Haqq, Palestine), Iain Byrne (Centre des droits de l'Homme, Université d'Essex, Royaume-Uni), Maria De Donato (Conseil italien pour les réfugiés, Italie), Moataz Al-Fegiery (Institut d'études des droits de l'Homme du Caire, Égypte), Birgit Lindsnaes (Institut danois des droits de l'Homme, Danemark), Rabéa Naciri (Association démocratique des femmes du Maroc, Maroc), Eva Norstroem (Swedish Refugee Aid, Suède), Colm Regan, (80:20: Educating and Acting for a Better World, Irlande) et Michel Tubiana (Ligue des droits de l'Homme, France).



*Ministère des affaires étrangères du Luxembourg ; Ministère des affaires étrangères de Hongrie ; Ministère des affaires étrangères de Chypre ; Ministère de la justice de Belgique ; HCR ; Fondation Ford ; Open Society Institute ; Fondation Friedrich Eber ; Fondation Heinrich Böll ; DanChurchAid ; NOVIB ; ICCO ; Church of Sweden Diakonia-Sweden ; Coopération Sud ; Cercle des ONG du Luxembourg ; European Culture Foundation ; Fondation René Seydoux ; Fondation Plum ; The Peace Foundation.*

### **3. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU REMDH**

#### **3.1 La région euromed et le Processus de Barcelone : Une évaluation**

L'action du REMDH se déroule dans le contexte euromed au sein duquel le Processus de Barcelone et les accords-cadres de coopération UE-États arabes ont façonné la réalité géopolitique, économique, sociale et culturelle. Cela nécessite une réévaluation constante des rapports qui existent entre le PEM, l'UE et les réalités sur le terrain.

##### **3.1.1 La région – de la perspective des droits de l'Homme**

Dix ans après l'établissement du PEM, les membres du REMDH continuent de documenter les violations flagrantes des droits de l'Homme les plus fondamentaux et des principes démocratiques.

Malgré des réformes apparentes – et malgré différents degrés d'autoritarisme, les monarchies héréditaires et les régimes autocratiques dominent toujours la vie politique dans les pays du sud de la Méditerranée. L'approche des gouvernements en matière des droits de l'Homme est soumise à des considérations sécuritaires internes ou externes et les élections libres et justes continuent d'être l'exception. Les institutions de la société civile demeurent faibles ou contrôlées par les gouvernements. Ces derniers continuent d'entraver leurs efforts de collaboration transfrontaliers (nord-sud et sud-sud).

Dans plusieurs pays, les gouvernements briment la liberté de presse et la liberté d'expression. La liberté d'association est sévèrement restreinte, les droits de la femme sont ignorés. Dans certains cas, le droit de circuler librement est arbitrairement limitée et de façon générale systématiquement entravé.

De graves lacunes structurelles en matière de droits de l'Homme au sein de l'appareil judiciaire persistent, alors que, dans plusieurs pays, des tribunaux d'exception (cours de sécurité de l'État, tribunaux militaires) sont toujours en place, signe le plus évident de la subordination de la justice et du personnel judiciaire au pouvoir politique. La problématique des disparus dans plusieurs pays reste d'actualité, tout en étant ignorée.. À cela, s'ajoute l'usage généralisé de la torture et d'exécutions extrajudiciaires.

Le monde arabe est à la traîne par rapport au reste du monde en matière de capacité des institutions à soutenir les réformes, les libertés publiques et la participation des femmes à la vie publique piétine, alors que l'ensemble des jeunes demeure exclu du processus décisionnel.

Dans la foulée des événements tragiques du 11 septembre 2001 à New-York, les régimes de plusieurs pays ont profité du besoin légitime de lutter contre le terrorisme pour mettre l'accent sur l'ordre et la sécurité, réduisant d'autant l'espace démocratique et le respect des droits de l'Homme. À cet égard, il est préoccupant de constater que les atteintes et les violations des libertés publiques ont également eu lieu dans les pays du nord, et qu'un nombre croissant de voix en Europe se font entendre pour mettre en doute la légitimité du système européen des droits de l'Homme et le principe de non-discrimination.

La région est aux prises avec une tentation du repli sur soi, une croissance de l'intolérance et de l'extrémisme tant dans le nord que dans le sud, contrairement à la culture des droits de l'Homme.

Cette situation est aggravée par le fait que la région euromed demeure une zone de conflits, ce qui ne manque pas d'avoir de graves répercussions sur les victimes immédiates des conflits et de leurs séquelles – occupation, châtiments collectifs, disparitions, exécutions extrajudiciaires – de même que sur l'ensemble de la population de la région.

Depuis quelques années, la légitimité de l'ONU a été fortement ébranlée avec l'occupation de l'Irak, qui a déstabilisé la région, et par l'arrêt du processus de paix israëlo-palestinien. Le maintien de l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza (en dépit des promesses formelles d'Israël de se retirer de Gaza), de même que les graves violations des normes internationales des droits de l'Homme qui découlent de cette occupation, ont mené à une radicalisation des politiques et à un accroissement de l'usage de la force contre les populations civiles. En outre, la situation intérieure en Algérie, dans la région kurde, à Chypre, au Sahara occidental, en Irlande du Nord, au Pays basque, et les séquelles de la guerre au Liban, continuent d'être une source de préoccupation.

L'inégalité économique persistante entre le Nord et le Sud et le déficit sur le plan des droits économiques et sociaux demeurent une source de tension qui risque de s'intensifier à court terme avec la mise en place graduelle de la zone de libre-échange euromed. Par ailleurs, l'expansion de l'UE vers l'est de l'Europe devrait accentuer la marginalisation des pays du sud méditerranéen

Certains développements positifs dans la région sont à noter, tels que les travaux sur la Vérité et l'Equité et la réforme du Mudawana au Maroc, ainsi que l'attention croissante sur la démocratisation de la région.

Dans l'ensemble, le contexte géopolitique de la région est caractérisé par la prédominance de considérations sécuritaires au détriment du respect des droits de l'Homme. Cette situation se traduit par l'intensification des restrictions aux mouvements migratoires et aux échanges humains, ce qui ne manque pas d'avoir de graves répercussions sur les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. En général, les droits des migrants et des demandeurs d'asile ont subi des attaques constantes, alors que plusieurs initiatives des pays européens visent à « délocaliser » le contrôle des flux migratoires vers les pays du sud de la Méditerranée. Ces dernières années, les États ont démontré un empressement croissant à enfreindre les droits civils élémentaires de manière disproportionnée. La « délocalisation » de la gestion des migrations et des réfugiés, et les assauts contre les libertés publiques dans la lutte, en soit légitime, contre le terrorisme en sont les exemples les plus flagrants.

### **3.1.2 Le Processus de Barcelone**

En ce qui concerne le Processus de Barcelone, le REMDH regrette, qu'en dépit des engagements formels des pays du PEM sur le plan des droits de l'Homme, de la démocratisation et de la sécurité des êtres humains, les préoccupations sécuritaires et les intérêts économiques et politiques régionaux ont priorité sur ces engagements, en particulier depuis le 11 septembre.

En fait, le Processus de Barcelone n'a pas encore réussi à contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain<sup>6</sup>. Les quelques améliorations observées au cours de la dernière décennie ont été dues essentiellement à des changements internes survenus dans certains pays, et non pas à des relations actives entre les partenaires signataires de la Déclaration de Barcelone<sup>7</sup>. Les discussions de ces deux dernières années sur les réformes dans le monde arabe sont plus le résultat d'une situation complexe

---

<sup>6</sup> Voir l'avis du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme concernant Barcelone + 10 et les droits de l'Homme, 1<sup>er</sup> mars 2005, [www.euromedrights.net](http://www.euromedrights.net)

<sup>7</sup> L'amélioration de la situation en Turquie résulte des négociations bilatérales sur la préadhésion avec l'UE et non de la dynamique engagée par le processus de Barcelone. La dernière tentative et les signes positifs en vue de réformes dans les pays du sud-méditerranéen sont plus le résultat de la situation complexe engendrée par la présence accrue des États-Unis dans la région que du PEM en soi.

résultant d'une présence accrue des Etats-Unis que du PEM, ayant fait preuve plus de réactions que d'actions en matière de réformes.

Depuis 1995, la question des droits de l'Homme est demeurée au stade des déclarations et toute référence à l'obligation faite aux pays partenaires de devoir respecter les normes internationales en matière des droits de l'Homme a été évitée.

Malgré l'importance que le règlement du MEDA accorde au respect des droits de l'Homme et à la démocratie comme des éléments essentiels de la coopération, il n'a été prévu aucune procédure systématique pour intégrer les droits de l'Homme à la coopération économique et financière du PEM.

S'agissant des droits de la femme, la tendance jusqu'à récemment était de considérer les droits de la femme comme une question relevant des normes religieuses et des traditions culturelles, et qui relevait du domaine privé plutôt que du domaine public. Même à l'heure actuelle, on accorde relativement peu d'attention aux questions d'égalité hommes-femmes dans les faits. À cet égard, la discrimination fondée sur le sexe en droit et dans la pratique demeure une des caractéristiques les plus flagrantes de la région.

La coopération avec la société civile a été fortement entravé par les contraintes légales et pratiques auxquelles doit faire face l'action en faveur des droits de la personne dans la plupart des pays du sud méditerranéen, de même que par la réticence du PEM et des pays partenaires à mettre en place des mécanismes de consultation des groupes de la société civile réguliers et bien précis.

En conclusion, l'UE et le PEM ont démontré leur incapacité à contribuer activement à mettre fin à l'occupation et aux violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire international dans le conflit du Moyen-Orient. Cet état de fait, allié à l'absence de position commune des pays de l'UE sur la question de l'occupation de l'Irak – alors que plusieurs pays membres ont porté atteinte à la légitimité de l'ONU en ralliant les forces américaines – a sérieusement affaibli la crédibilité de l'UE en tant que promoteur des droits de l'Homme.

Cela dit, il importe de rappeler que ni l'UE, ni le sud méditerranéen ne sont des entités monolithiques. Entre les gouvernements, les bureaucraties, les institutions, les couches sociales et les mouvements des pays membres de l'UE, et en leur sein même, il existe une diversité d'opinions sur les questions relatives aux droits de l'Homme, et dans plusieurs cas, il existe une volonté marquée de faire avancer ces questions.

De la même manière, on observe des différences d'un pays sud-méditerranéen à l'autre, certains régimes étant totalement opposés aux réformes, alors que d'autres affichent une plus grande ouverture, accordant une certaine marge de manœuvre à la société civile et au pluralisme politique.

Il convient également de signaler que, depuis sa mise sur pied, l'UE a enregistré des progrès dans la mise en place des instruments de défense des droits de l'Homme énoncés dans la Déclaration de Barcelone, avec, entre autres choses, la communication de la Commission sur le renforcement de l'action de l'UE sur les droits de l'Homme et la démocratisation avec les partenaires méditerranéens (COM 2003, 294 final), suggérant dix recommandations opérationnelles et constructives. Tous les États partenaires n'appartenant pas à l'UE ont signé des accords d'association avec l'UE dans lesquels ils s'engagent à promouvoir les droits de l'Homme et les principes démocratiques, considérés comme des éléments essentiels de la coopération. Malte et Chypres sont membres de l'UE, et la Turquie, qui a amorcé des négociations devant mener à son adhésion éventuelle, s'est engagée à respecter les critères de Copenhague<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Selon les critères de Copenhague, un pays candidat à l'adhésion doit respecter les principes suivants: la stabilité d'institutions démocratiques, l'Etat de droit, les droits de l'Homme et le respect des minorités aussi bien que leur protection.

Par ailleurs, les rapports et les résolutions du Parlement européen privilégient toujours la protection et la promotion des droits de l'Homme.

La nouvelle Politique européenne de voisinage fournit une occasion importante de faire progresser le respect des droits de l'homme de manière active en utilisant des instruments inspirés de la procédure d'adhésion à l'UE et des plans d'actions, en mettant l'accent sur les valeurs des droits de l'homme, la conditionnalité positive et la nécessité de remplir les obligations découlant des traités internationaux et en mettant en place des mécanismes de vérification pour en mesurer les progrès. La mouvance des droits de l'Homme peut trouver là des nouvelles plateformes pour ses futures activités

Le REMDH constate, en général, qu'il existe un écart important entre les engagements formels souscrits par les États dans la Déclaration de Barcelone et la situation des droits de l'Homme sur le terrain dans plusieurs pays de la région. Il existe également un écart important entre les instruments de défense des droits de l'Homme mis en place et leur application partielle, les considérations sécuritaires et les intérêts économiques et nationaux étant toujours prédominants.

L'optique des droits de l'Homme du Processus de Barcelone a atteint au cours des dernières années un point mort. Cela dit, le Processus de Barcelone et les instruments de coopération UE-pays arabes demeurent parmi les quelques rares plate-formes politiques qui peuvent jouer un rôle utile dans la promotion des droits de l'Homme. En fait, depuis le lancement du Processus de Barcelone, les sociétés civiles se sont toujours employées à forger des alliances interfrontalières en ayant recours à ce cadre, reflétant ainsi les aspirations constantes des peuples pour la démocratisation, la justice et le respect des droits de l'homme. Le REMDH croit en l'importance de soutenir ce mouvement de façon continue.

Bref, l'UE et le PEM constituent des réalités politiques, économiques, sociales et culturelles qui contribuent à façonner l'avenir de la région. Partant, ils doivent être envisagés sous l'angle des droits de l'Homme.

Le REMDH a l'intention de poursuivre et d'élargir son action dans les espaces dédiés à la défense des droits de l'Homme au sein du Processus de Barcelone et de la région euromed. Il continuera d'axer son travail sur les questions de droit de l'Homme dans la région, d'appuyer les activités et la coopération de ses membres et de porter à l'attention de l'UE et des responsables de la PEV et du PEM, les préoccupations de ces derniers, de même que la nécessité de mettre en œuvre les instruments de défense et de promotion des droits de l'Homme.

Toutefois, le REMDH a l'intention de recourir à d'autres forums régionaux lorsque'ils offrent la possibilité de promouvoir les réformes, les droits de l'Homme, la démocratisation et le rôle de la société civile.

L'action du REMDH gravitera autour de ses deux programmes de défense des droits de l'Homme qui sont d'un intérêt particulier pour la région : Droits de l'Homme et démocratie; Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains.

## **3.2 Les deux programmes : Droits de l'Homme et démocratie; Droits de l'homme et sécurité des êtres humains**

### **3.2.1 Droits de l'Homme et démocratie**

Compte tenu de leur engagement de longue date et de leur expérience dans la défense du droit à la libre expression, de même que de leur opposition au totalitarisme et à l'occupation, les défenseurs des droits de l'Homme ont un rôle décisif à jouer au chapitre de la démocratisation. Cet état de fait les rend particulièrement aptes à jeter des ponts et à favoriser le dialogue entre les diverses forces et mouvements sociaux.

Le REMDH est convaincu de la nécessité de bâtir sur ces forces et de favoriser le regroupement et la concertation des militants des droits de l'Homme de la région euromed afin de renforcer le processus de démocratisation.

#### **Sur la démocratie**

Selon certains, il existerait plusieurs formes de démocratie. Si, par hypothèse, aucune démocratie n'est parfaite, et quelles que soient les différences culturelles, toute démocratie doit répondre au moins aux caractéristiques suivantes :

- *Les gouvernements sont élus pour une période déterminée par le peuple, lequel jouit de son droit à l'autodétermination.*
- *Les gouvernants sont prêts à céder le pouvoir lorsqu'un ou plusieurs partis d'opposition obtiennent la majorité.*
- *L'exercice du pouvoir repose sur l'Etat de droit et la séparation effective des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire fonctionnant indépendamment l'un de l'autre mais en étant responsables devant les autres pouvoirs et les citoyens. À cet égard, l'indépendance et l'impartialité de l'appareil judiciaire est d'importance primordiale.*
- *Les lois reposent sur les normes et les valeurs relatives aux droits de l'Homme, au cœur desquelles figurent le caractère indissociable, interdépendant et intimement lié des droits de l'Homme ainsi que les principes d'égalité, de non discrimination et de respect de la dignité humaine.*
- *La participation populaire et le pluralisme politique sont encouragés et protégés grâce au renforcement de l'éducation et des moyens d'action des citoyens, à la promotion et au respect de la liberté d'association, de réunion et d'expression, de la liberté des médias et à l'action d'une société civile dynamique.*

L'appui au développement d'institutions démocratiques figure au mandat du REMDH depuis la création du Réseau en 1997 (donc bien avant que cet élément figure au centre des préoccupations de l'UE, des États-Unis, etc. pour la région). Il existe un lien étroit entre les droits de l'Homme et la démocratie, eu égard au fait que les régimes démocratiques tendent à un plus grand respect des droits de l'Homme (sur le plan intérieur) que les régimes autoritaires, et répugnent à se faire la guerre entre elles.

Le REMDH compte contribuer au développement de la société civile en axant son action sur quatre enjeux régionaux d'importance stratégique :

- Liberté d'association
- Indépendance et impartialité du système judiciaire
- Droits de la femme, égalité des sexes et intégration de la problématique homme-femme
- Éducation en matière des droits de l'Homme et jeunesse

Le REMDH a choisi ces champs d'action en tenant compte de ses objectifs généraux et des initiatives déjà entreprises par ses membres ou par le Réseau lui-même. On a également tenu compte de leur pertinence sur le plan de la promotion de la démocratie (compte tenu de la définition ci-dessus) et de la valeur ajoutée que le Réseau serait en mesure d'apporter à ces champs d'activité tout en évitant les chevauchements<sup>9</sup>.

**La liberté d'association** est un préalable à la promotion et à la protection des droits de l'Homme propres à assurer la dignité de l'individu en lui permettant de participer pleinement à la vie sociale. Le respect de la liberté d'association constitue un élément incontournable du développement des institutions démocratiques : pluralisme politique, syndicats, société civile... etc, et du renforcement des moyens d'action des défenseurs dans leur démarche pour faire naître et propager une culture des droits de l'homme. Il constitue un indicateur

---

<sup>9</sup> Des initiatives régionales importantes existent déjà dans les domaines suivants: observation des élections, liberté d'expression, liberté des médias, lutte contre la torture et l'impunité, la cour pénale internationale, les commissions vérité, la protection des défenseurs des droits de l'Homme, les droits de la femme, les droits de l'enfant, la lutte contre la corruption et la transparence.

du développement démocratique et du niveau de répression auquel sont soumis la société civile et les défenseurs des droits de l'Homme<sup>10</sup>. La liberté d'association doit donc figurer parmi les priorités de la société civile.

**L'indépendance et l'impartialité du système judiciaire.** La justice réside au cœur des priorités en matière de droits de l'Homme. Un système judiciaire indépendant et impartial constitue un rouage essentiel à tout régime démocratique et à l'établissement de l'Etat de droit et à la bonne gouvernance. À cet égard, les systèmes judiciaires des pays sud-méditerranéens souffrent de graves lacunes. Dans la plupart des cas, ils n'assument pas les responsabilités qui leur sont dévolues en vertu du principe de l'Etat de droit. Ils sont devenus les alliés institutionnels du pouvoir et le bras judiciaire de la répression policière.

Un cercle vicieux s'est incrusté : l'appareil judiciaire aide les régimes autoritaires et non-démocratiques à se maintenir en place, alors que ces derniers entravent toute tentative sérieuse de réformer le système judiciaire vers plus d'indépendance. À la lumière de ce qui précède, il est donc prioritaire d'implanter un environnement favorisant les échanges entre la société civile, les avocats, les magistrats et les autres intervenants sur les questions ayant trait à l'indépendance et à l'impartialité du système judiciaire.

**L'égalité des sexes et l'intégration de la problématique homme-femme** constituent un autre élément incontournable. Il ne peut y avoir respect des droits de la personne s'il n'y a pas respect des droits de la femme, et de réforme démocratique sans égalité des sexes. Les droits de la femme ne peuvent progresser sans que le discours sur les droits de l'Homme englobe à la fois les hommes et les femmes. De nombreux rapports ont mis en lumière l'écart saisissant qui existe dans la région euroméditerranéenne entre les normes officielles et la réalité sur le terrain en matière de droits de la femme.

Parallèlement, on constate l'émergence des mouvements de défense des droits de la femme en tant qu'intervenants innovateurs, dynamiques et efficaces de la société civile sur le plan de la création de réseau, du lobbying et de la sensibilisation du public. Plusieurs initiatives ont vu le jour à l'échelle régionale. Toutefois, la promotion des droits de la femme et de l'égalité des sexes souffre de la non intégration de la problématique homme-femme aux activités courantes de défense des droits de l'Homme et à l'action de la société civile. Les questions touchant les droits de la femme tendent à être débattues entre femmes seulement et l'action des réseaux de femmes se déroule souvent à l'extérieur du cadre des réseaux formels et informels de défense des droits de l'Homme. C'est la raison pour laquelle des initiatives visant à mettre de l'avant une approche axée sur les droits en matière d'égalité des sexes et d'intégration de la problématique homme-femme doivent être lancées; de telles initiatives ne pourront que renforcer les actions en cours.

**L'éducation en matière des droits de l'Homme et les jeunes.** L'implantation d'une culture des droits de l'Homme est un préalable au développement d'un environnement porteur pour les droits de l'Homme et la démocratie. Il reste beaucoup à faire dans la région en vue de l'implantation d'une telle culture, principalement à cause du climat d'oppression, des impératifs de Realpolitik, du manque de développement et des effets de la globalisation.

À l'heure actuelle, le mouvement de défense des droits de l'Homme fait face au défi majeur de « recruter » une nouvelle génération de défenseurs des droits de l'Homme. Il est donc essentiel d'attirer et de maintenir cette nouvelle génération dans la mouvance des droits de l'Homme en renouvelant les méthodologies en continu et en organisant des rassemblements attirant les jeunes.

L'éducation aux droits de l'Homme constitue un point essentiel dans la promotion des droits de l'Homme, car la méthode pédagogique peut provoquer une prise de conscience et créer du débat autour des valeurs générales des droits de l'Homme.

---

<sup>10</sup> La liberté d'expression est liée à la liberté d'association et à la démocratie, mais plusieurs initiatives existent déjà au niveau régional.

### 3.2.2 Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains

Le REMDH a recours au concept de « sécurité des êtres humains », car il permet de mettre en lumière les enjeux et les problèmes auxquels les habitants de la région euromed font face.

#### **Sur la sécurité des êtres humains**

*Le REMDH envisage la sécurité des êtres humains comme une approche humaniste et axée sur les droits de la sécurité humaine, qui comprend les caractéristiques suivantes :*

*La sécurité des êtres humains concerne la protection des droits individuels et collectifs des personnes ; Elle concerne la protection des personnes contre la violence des conflits armés et dans les situations d'après-conflit, la protection des populations en déplacement, et contre l'insécurité économique et les menaces à la santé; elle concerne l'action visant à habiliter les individus à élargir leurs possibilités économiques en augmentant leurs compétences, en favorisant l'éducation et en protégeant l'exercice de leurs droits.*

*Envisagée sous l'angle humaniste, la sécurité humaine se distingue de la sécurité de l'État, qui vise à défendre la souveraineté nationale. Elle place les besoins et les droits de l'individu au-dessus des intérêts à courte vue de l'État tout en faisant obligation à celui-ci d'assurer la protection de leur sécurité et de leurs droits. Elle accorde la priorité au respect des valeurs démocratiques, à l'indivisibilité des droits de l'Homme et au droit humanitaire international.*

*En utilisant le terme de sécurité des être humains, le REMDH met l'accent sur la nécessité de protéger les personnes des menaces omniprésentes à leur vie et à leurs moyens de subsistance, que ces menaces soient de nature politique, économique ou sociale. Le Réseau considère que le respect des droits de l'Homme et des libertés démocratiques, de même que le renforcement des capacités pour le développement de l'individu, sont indispensables à la protection et à la promotion de la sécurité humaine.*

*Les droits de l'Homme, la démocratie et la sécurité des êtres humains sont intimement liés et interdépendants et visent avant tout au respect de la dignité humaine. Toutefois, alors que le programme du REMDH sur les droits de l'Homme et la démocratie est axé sur les libertés, son programme sur les droits de l'Homme et la sécurité des êtres humains est axé sur la sécurité de la personne.*

Comme il a été démontré dans l'analyse de la situation dans la région, et en dépit des engagements solennels du PEM de promouvoir et de renforcer la paix, la stabilité et la sécurité par tous les moyens à sa disposition, les volets de la sécurité humaine portant sur les droits de l'homme les plus fondamentaux ne sont pas respectés ou appliqués dans la région euroméditerranéenne.

Pour répondre à cette réalité, le REMDH a cerné trois points d'entrée stratégiques pour aborder le volet droits de l'Homme de la sécurité des êtres humains.

- Droits de l'Homme et conflit au Moyen-Orient
- Droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
- Droits économiques et sociaux

Dans le choix de ces points d'entrée, on a pris en compte les objectifs généraux du Réseau, de même que son action et son champ d'activité et celui de ses membres jusqu'à maintenant. On a tenu compte de leur pertinence sur le plan de la sécurité humaine telle que définie ci-dessus, et des avantages comparatifs qu'ils pouvaient apporter au travail du Réseau, tout en évitant le chevauchement avec l'action de d'autres groupes<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Plusieurs initiatives régionales importantes existent déjà concernant la sécurité des êtres humains. Elles sont menées par des mouvements pacifistes, organisations environnementales et des organisations spécialisées dans le développement. Le suivi des droits de l'Homme importants existe également en matière de zones de conflit, de droits des

**Droits de l'Homme et conflit au Moyen-Orient.** Comme il a été mentionné, la région méditerranéenne est secouée par des conflits armés. C'est une des régions du globe qui abrite le plus grand nombre de réfugiés par habitant. Le conflit le plus persistant est celui du Moyen-Orient, emblématique de la région, et principale cause de l'impasse dans laquelle se trouve le PEM. Comme dans le cas d'autres conflits, la dégradation de la situation fut causée en bonne partie par le manque de volonté des parties au conflit et des grandes puissances à placer le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international au cœur de la prévention, de la gestion et de la résolution du conflit. Promouvoir le respect des droits de l'Homme et du droit humanitaire international est d'importance primordiale pour la région et, en particulier, pour le Moyen-Orient.

Promouvoir **les droits des migrants, des réfugiés et de demandeurs d'asile**, c'est placer les préoccupations en matière des droits de l'Homme au centre d'une des préoccupations majeures du PEM. Le niveau de protection qui leur est accordé est l'un des indicateurs clés permettant de vérifier si les gouvernements du PEM sont résolus à mettre en place des partenariats authentiques dans la région, et à placer les échanges humains au-dessus des intérêts sécuritaires à courte vue. Leur gestion des migrations et de la protection des réfugiés est également un autre indicateur de leur volonté de réduire les disparités régionales, de partager les responsabilités et de respecter les droits de l'Homme, là où ils sont le plus utiles, par exemple, dans les situations où les individus sont particulièrement vulnérables, dans une situation dangeureuse et en attente de secours.

**Droits sociaux et économiques.** Les droits de l'homme sont indivisibles et interdépendants. Pour des raisons historiques, les organisations de défense des droits de l'Homme de la région euromed ont axé davantage leur attention sur les droits civils et politiques que sur les droits économiques et sociaux. Les inégalités sociales et économiques entre les pays et au sein des pays sont flagrantes. La création d'une zone de libre-échange au cours de la prochaine décennie aura des répercussions majeures sur les conditions socioéconomiques des populations du sud et de l'est de la Méditerranée. Cette situation nouvelle risque de porter atteinte – du moins à court terme - à leurs droits économiques et sociaux (droit au travail, droit au logement, droit à l'éducation, à la santé, etc.) et fragilise également leur capacité à exercer leurs droits civils et politiques. Il est donc essentiel d'élaborer des instruments de contrôle pour suivre de près les développements sociaux et économiques du point de vue du respect des droits de l'Homme, tant à l'échelon local que régional.

## **4. MÉTHODOLOGIE DU REMDH**

### **4. 1. Introduction**

Le REMDH a pour principal mandat la promotion et le renforcement des droits de l'Homme et de la démocratie dans la région euromed sous l'angle de la société civile et dans le cadre du Processus de Barcelone et des mécanismes de coopération UE-pays arabes afférents.

Le Réseau vise à développer et renforcer des partenariats entre les ONG, à faciliter l'implantation de mécanismes de défense et de promotion des droits de l'Homme, à susciter une culture des droits de l'Homme et à faire naître des capacités pouvant traiter des questions centrales relatives aux droits de l'Homme. Dans sa démarche, le Réseau a choisi une approche axée sur les droits pour aborder les points d'entrée méthodologiques suivants :

---

réfugiés, de lutte contre le racisme, etc. Le REMDH contribue aux activités sur le Moyen-Orient en associant des défenseurs des droits de l'Homme venant de Palestine, d'Israël, du monde arabe et d'Europe autour de projets communs. En matière de droits économiques et sociaux des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile, aucune initiative régionale n'existe pour le moment en dehors du REMDH.



- **Établissement de réseaux de relations**
  - Groupes de travail thématiques
  - Communication
- **Appui aux membres**
  - Solidarité
  - Formation et recherche
- **Dialogue et promotion des droits** – Au près des États partenaires et des institutions de l'UE, s'agissant de la mise en œuvre cohérente et effective de leurs engagements au chapitre de la promotion et de la protection des droits de l'Homme
- **Partenariats** – Au près des organisations internationales, des ONG, des syndicats, et des autres acteurs de la société civile, au sein et à l'extérieur de la région.
- **Appui logistique**
  - Evaluation
  - Bureaux extérieurs
  - Collecte de fonds
  - Administration

Les pages suivantes détaillent les différentes méthodes.

## 4.2 Établissement de réseaux de relations

L'établissement de réseaux de relations représente un des principaux instruments de travail du REMDH pour renforcer les capacités de ses membres à agir et à réagir face aux questions relatives aux droits de l'Homme sur le plan régional et du Processus de Barcelone.

L'établissement de réseaux de relations favorise le partage des connaissances et des expériences entre les membres, la création de nouveaux partenariats et de synergies. Il prend place principalement au sein des deux programmes décrits ci-dessus.

### 4.2.1 Groupes de travail

Les groupes de travail constituent les principaux mécanismes d'établissement de réseaux du REMDH<sup>12</sup>. Les thèmes des groupes sont définis à l'issue d'un processus de consultation au sein du Réseau. Ils reflètent donc les priorités des membres et leur analyse de la situation dans la région. De nouveaux groupes de travail sont mis sur pied selon les besoins, en fonction des circonstances nouvelles ou à la demande des membres.

Le Réseau a présentement six groupes de travail (un autre est en cours de formation), centrés sur ses deux programmes. Leurs activités comprennent des discussions et des échanges, le suivi de la situation, la recherche, la documentation, la formulation de politiques et de recommandations.

#### Groupes de travail

##### Droits de l'Homme et démocratisation

- Liberté d'association
- Justice
- Droits de la femme
- Éducation en matière des droits de l'Homme

<sup>12</sup> Voir l'annexe 2 pour plus de détails.

#### **Droits de l'Homme et sécurité des êtres humains**

- Palestine/Israël et les Palestiniens
- Les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile
- Droits économiques et sociaux (en cours de formation)

Le REMDH met tout en œuvre pour éviter que les groupes ne travaillent pas isolément les uns des autres et pour établir des synergies entre eux et les deux programmes. Il s'efforce de maximiser leur rendement par le biais de plans de travail consistants qui procurent un avantage à l'action en faveur des droits de l'Homme dans la région tout en évitant les chevauchements avec d'autres démarches.

#### **4.2.2 Communication**

L'établissement de réseaux de relations est tributaire de la mise en place de modes de communication efficaces entre les membres et entre le réseau et le « monde extérieur ».

Le REMDH publie des **bulletins de nouvelles** et des **lettres d'informations**, qui diffusent des informations des membres et des nouvelles sur les faits nouveaux concernant les droits de l'Homme dans la région euromed, l'UE, etc. Ces bulletins favorisent les échanges directs entre les membres et les informent des initiatives pertinentes pour leur travail. En outre, le service d'information du REMDH traite de questions plus spécifiques sur les droits de l'Homme, en particulier lorsque des membres du Réseau sont en situation de risque. Grâce à une liste de distribution, ces bulletins sont également adressés à des intervenants du processus de Barcelone (ONG, parlementaires, responsables de l'UE et du PEM). Les membres reçoivent également des résumés des réunions du comité exécutif, des groupes de travail, des téléconférences, etc.

Un nouveau site Web, actuellement en cours de développement, reflétera l'orientation stratégique du Réseau. Le site contiendra des informations sur les principales questions relatives aux droits de l'Homme dans la région, sur l'UE et le Processus de Barcelone, un calendrier des événements, des outils pédagogiques. Le site renfermera également une section sur les membres qui contiendra des informations sur les activités de ces derniers, ainsi que des procès-verbaux des réunions, etc.

### **4.3 Appui aux membres**

#### **4.3.1 Solidarité**

Les groupes de travail et la communication sont les principaux instruments par lesquels le REMDH met en place des réseaux de relations. Ils se concentrent plus sur des activités thématiques que sur les pays eux-mêmes

Toutefois, compte tenu de la situation des droits de l'Homme et de la société civile dans plusieurs pays du PEM, le Réseau est convaincu que l'établissement de réseaux en soi est sans objet si on ne manifeste pas de solidarité envers les membres et les collègues, ou leur travail, lorsqu'ils sont placés dans une situation à risque.

Dans ces cas, le Réseau s'efforce d'envoyer des missions, de préparer des rapports sur le sujet et il fait appel aux institutions de l'UE. Les cas sont souvent reliés aux thèmes des groupes de travail, de sorte que les actes de solidarité tendent à renforcer les liens entre le travail thématique et les démarches sur le terrain à l'échelle régionale ou locale. Une attention spéciale est accordée aux membres qui travaillent dans des pays où la répression étatique est forte et où la possibilité pour la société civile de recourir à la loi et au système judiciaire comme moyen de défense est faible ou inexistante.

### 4.3.2 Recherche et formation

Le REMDH rassemble également ses membres autour d'initiatives de recherche et de formation qui améliore la qualité de leur travail. Les activités de recherche portent sur des aspects négligés du travail de défense des droits de l'Homme pertinents dans la région, qui prêtent également main-forte aux activités de promotion. Les initiatives de recherche et de formation s'effectuent principalement dans le cadre des activités des groupes de travail, mais sont parfois mises en œuvre par le secrétariat.

Le REMDH projette de développer une formation spécifique et un programme de promotion concernant l'UE et la Politique européenne de voisinage.

### 4.4 Dialogue et activités de promotion

Dans le cadre des travaux du REMDH sur le Processus de Barcelone et la coopération UE-pays arabes qui s'y rattache, il est important que ces travaux soient à ces mécanismes afin de renforcer les instruments de défense des droits de l'Homme dans la région et permettre aux membres d'avoir recours à ces travaux en cas de besoin.

Le dialogue et la promotion des droits constituent la méthode du REMDH pour promouvoir la défense des droits de l'homme dans le cadre du PEM. Ces activités sont axées sur le PEM, la PEV, l'UE et les gouvernements des États partenaires. Le REMDH accorde une attention particulière aux relations bilatérales (entre les États entre eux et entre l'UE et les États), car celles-ci sont plus propices au changement que les relations multilatérales et en raison de l'impulsion donné par la Politique européenne de voisinage.

À cet égard, les objectifs du REMDH sont les suivants :

- Faire la promotion de ses politiques et de ses recommandations auprès du PEM, de l'UE et des États partenaires.
- Diffuser les rapports et les documents de politique de ses groupes de travail sur les questions qui exigent une attention particulière et promouvoir leurs recommandations
- Faire connaître les résultats des missions qu'il a menées
- Diffuser auprès des organes de presse des informations sur les faits nouveaux et ses politiques
- Organiser des rencontres entre ses membres et les institutions européennes (Parlement, Commission et Conseil)
- Informer ses membres (par l'entremise de l'Internet et de ses bulletins d'information) sur les questions ayant trait à la dimension droit de l'Homme du PEM
- Renforcer, par la formation, la capacité de ses membres à tirer profit des mécanismes et instruments de l'UE, de la PEV et du PEM
- Organiser des réunions du comité exécutif dans différents États partenaires du PEM afin de faciliter la prise de contact avec des représentants de l'État et les ONG et la presse locales.

#### **Mécanismes du PEM et de la PEV**

*Le REMDH s'intéresse en particulier aux instruments et mécanismes ayant trait à ce qui suit :*

- *La Déclaration de Barcelone et le nouveau programme quinquennale du PEM*
- *Les accords d'association bilatéraux entre l'UE et les pays du sud méditerranéen*
- *Les rapports nationaux et les plans d'action bilatéraux dans le cadre de la nouvelle Politique de voisinage*
- *La communication de la Commission concernant l'Initiative visant à donner une nouvelle impulsion aux actions en faveur des droits de l'Homme et de la démocratisation dans la région méditerranéenne (mai 2003)*
- *Les engagements de l'UE en matière des droits de l'Homme en vertu des traités internationaux*

## **4.5 Partenariat**

Afin de propager les valeurs sur lesquelles repose son action, le REMDH estime qu'il est important de collaborer avec la société civile au-delà de la communauté de défense et de promotion des droits de l'Homme de la région.

Dans ce but, le Réseau s'efforce d'établir des contacts et des alliances avec les organisations internationales, les groupes environnementaux et de développement à l'intérieur et à l'extérieur de la région, des forums sociaux, des groupes politiques et religieux, là où cela est nécessaire

### Exemples de partenariats

Le REMDH entretient des relations étroites avec le Réseau Droit et Démocratie et d'autres organisations de la société civile à Bruxelles. Il collabore sur une base régulière avec des organisations de défense des droits de l'Homme telles que Amnesty International, Human Rights Watch, OMCT, FIDH, etc..

Dans le cadre de diverses activités, le Réseau collabore avec des syndicats, des fondations privées ou politiques, des organisations confessionnelles.

Le REMDH prend à sa charge la fonction de secrétaire général de la Plate-forme EuroMed d'organisations non gouvernementales qu'il avait lancée; il a également mis sur pied et il héberge le Réseau des ONG danoises rattaché à l'Initiative Danemark-pays arabes.

## **4.6 Appui logistique**

### **4.6.1 Evaluation**

Le REMDH estime que l'évaluation de ses activités est de la plus haute importance afin de renforcer ses activités et acquérir de l'expérience. Dans ce sens, il cherche à intégrer le développement des indicateurs de succès dans ses activités et d'évaluer ses principaux travaux.

### **4.6.2 Bureaux extérieurs**

Afin de décentraliser les activités de secrétariat et d'être plus près de ses membres et des centres de décision régionaux, le REMDH a ouvert des **bureaux** ou des **antennes** dans la région. À l'heure actuelle, le REMDH a un bureau à Bruxelles et deux antennes, l'une à Rabat, l'autre à Amman.

### **4.6.3 Collecte de fonds**

Le REMDH cherche en permanence à diversifier ses sources de financement afin de pouvoir poursuivre les activités décrites ci-dessus.

- Le REMDH accepte des fonds publics ou privés lorsque les fonds recueillis servent à mener des activités conformes à son mandat, sa stratégie et son programme de travail, et à condition que le Réseau conserve le droit d'exprimer librement son opinion et de définir ses politiques.

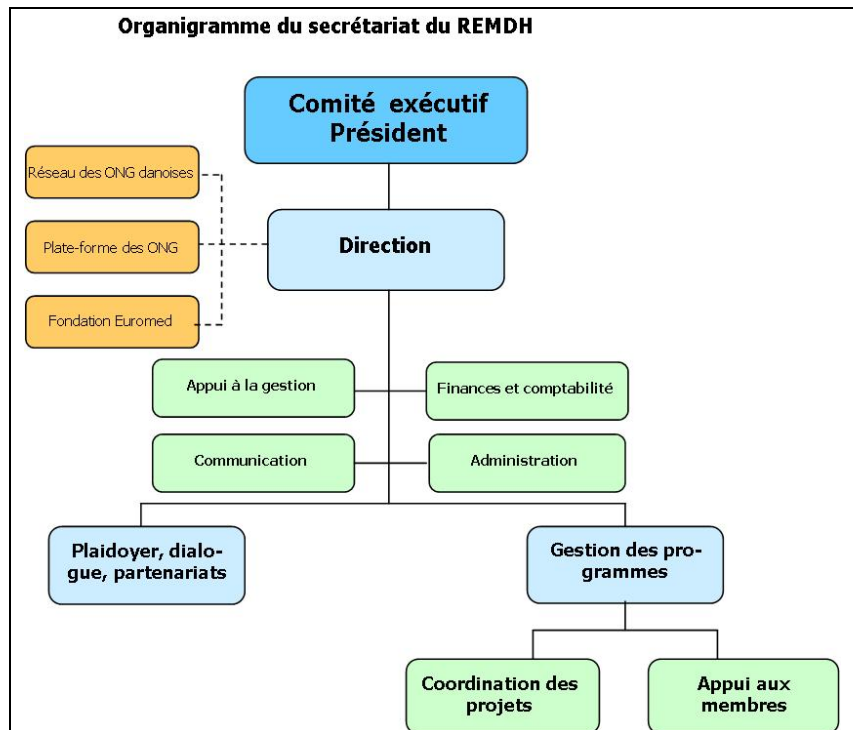
- Le REMDH vise à atteindre l'objectif en vertu duquel un donneur ne finance pas plus du tiers des activités du Réseau.
- Le REMD s'efforce d'accumuler un fonds de réserve lui permettant de poursuivre ses activités en période de transition lorsque le financement se raréfie.

#### 4.6.4 Administration

Le REMDH vise à mener ses activités avec l'appui d'un service administratif efficace et professionnel, sensible au dialogue interculturel et à l'environnement dans lequel ses membres travaillent. Il est en train d'implanter un programme de perfectionnement du personnel.

L'administration est encadrée par la «Troika» (président, vice-président et trésorier du REMDH). Ses activités quotidiennes se répartissent parmi les domaines d'activités clés suivants, qui reflètent l'orientation stratégique du Réseau :

- Gestion, politique, stratégie
- Appui à la gestion et aux organes démocratiques du Réseau
- Communication (interne et externe)
- Appui aux membres
- Activités de promotion, dialogue et partenariats
- Activités du Réseau et de ses programmes
- Administration et finances



L'administration met en œuvre les programmes du REMDH en se basant sur les plans de travail successifs, les tâches assignées à chaque membre du personnel et des conditions salariales et de travail conformes aux normes énoncées dans les conventions internationales sur le travail. Les conditions de travail sont également conformes au droit interne du pays de résidence de l'employé et aux conventions collectives conclues entre employeur et syndicat.

## ANNEXE 1

En vertu de ses statuts, les objectifs du Réseau euro-méditerranéen des droits humains (le "Réseau") sont de :

- a) soutenir et diffuser, dans les Etats partenaires et dans l'ensemble du Maghreb et de la région du Moyen Orient, les principes universels des droits humains tels qu'ils sont consacrés dans tous les instruments internationaux relatifs aux droits humains et tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration de Barcelone, signée à Barcelone en novembre 1995 par les gouvernements des Etats de l'Union européenne et par les Etats du sud de la Méditerranée (les "Etats partenaires");
- b) soutenir, assister et coordonner les efforts de ses membres pour surveiller l'observation, par les États partenaires, des principes de la Déclaration de Barcelone dans le domaine des droits humains et des questions humanitaires;
- c) soutenir le développement des institutions démocratiques ainsi que la promotion de l'état de droit, des droits humains, de l'égalité entre hommes et femmes, et de l'éducation en matière de droits humains.

2.2 Pour faire progresser ses objectifs, le Réseau doit :

- a) exhorter les États partenaires à respecter leurs obligations au titre de la Déclaration de Barcelone;
- b) exhorter les Etats partenaires et l'ensemble des états de la région à appliquer les principes et les normes des droits humains, tels qu'ils sont consacrés par les pactes et conventions internationales des droits humains et tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration de Barcelone et les accords d'association;
- c) exhorter le Partenariat euro-méditerranéen à adopter un plan d'action pour l'application des dispositions et des principes des droits humains tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration de Barcelone;
- d) collecter et diffuser dans l'opinion publique des informations concernant les dispositions et les principes de la Déclaration de Barcelone, l'observation par les Etats partenaires de ces dispositions et la situation des droits humains dans les États partenaires;
- e) collecter et diffuser auprès des États partenaires et des institutions de l'Union européenne des informations sur l'observation par les États partenaires des principes de la Déclaration de Barcelone et sur la situation des droits humains dans les États partenaires;
- f) appuyer, dans les Etats partenaires, la création d'organisations non gouvernementales indépendantes pour surveiller l'observation des dispositions relatives aux droits humains ou apporter appui et assistance aux organisations non gouvernementales existantes ; soutien, coordination des actions de telles organisations et contribution, au besoin, au renforcement de leur capacité;
- g) collaborer avec des organisations et agences internationales œuvrant pour l'application des dispositions susmentionnées et protéger les défenseurs des droits de l'homme;
- h) s'engager dans des activités de recherche et documentation pertinentes dans les domaines d'intérêt du Réseau;
- i) solliciter, recevoir et administrer des fonds nécessaires pour permettre au Réseau et à ses membres de mener à bien leurs activités.

## ANNEXE 2

### LE CONCEPT DU GROUPE DE TRAVAIL AU SEIN DU REMDH

#### OBJECTIF GLOBAL

Les groupes de travail du REMDH s'insèrent dans la stratégie du Réseau pour aborder des problèmes spécifiques relatifs aux droits de l'Homme dans la région euroméditerranéenne. Ces groupes élaborent des politiques et des programmes, conseillent le comité exécutif et le directeur exécutif sur ces questions et veillent à la mise en œuvre effective du mandat et de l'ordre du jour du Réseau

#### Cadre général

Les groupes de travail sont établis pour des raisons spécifiques; ils sont composés de membres réguliers, individuels ou associés. Ils peuvent inviter des personnes-ressources (particuliers ou représentants d'organisations) à assister à leurs réunions. Les groupes de travail peuvent être ad hoc ou permanents.

Le comité exécutif désigne un médiateur qui agit comme agent de liaison entre le groupe de travail et le CE afin d'assurer que les décisions du CE et du groupe de travail soient communiquées aux deux parties. Un représentant du REMDH assiste à chacune des réunions pour assurer la coordination sur le plan administratif. Chaque groupe de travail désigne un président.

#### Critères quantitatifs

- Le nombre total de membres (régulier, individuel, associé, membres du personnel, président et médiateur) ne doit pas dépasser 15 personnes par groupe de travail.
- Une organisation peut être représentée au sein de plusieurs groupes de travail mais, sauf circonstances exceptionnelles, un représentant d'une organisation ne peut appartenir à plus d'un groupe de travail.

#### Critères qualitatifs

- Une personne réunie les conditions prescrites pour devenir membre si elle a soumis une demande écrite et démontré clairement son engagement dans le champ d'activité du groupe de travail concerné.
- Pour demeurer membre d'un groupe de travail, le membre doit participer activement aux réunions et à la mise en œuvre des décisions adoptées par le groupe.
- Le mandat est de trois ans et peut être renouvelé.
- Un membre qui ne participe pas à trois réunions consécutives d'une sans donner de préavis sera considéré ne plus être membre de ce groupe de travail.
- La composition du groupe de travail doit tendre à refléter la diversité géographique de la région, tant dans le nord que dans le sud. Il doit tendre à un équilibre entre hommes et femmes et s'efforcer d'accorder une place aux jeunes.